Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publiè le 39/12/2024 52LO

ID: 069-216900969-20241129-DEL 24\_096-DE



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE GRIGNY DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre 2024

r	Membres du	ı conseil munici	pal
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 22 novembre 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI

#### Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

### Procuration:

Mme Victoria MARI donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Nathalie COURREGES donne pouvoir à M. Frédéric SERRA, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, M. Jérome BUB donne pouvoir à M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN

# ANNÉE 2025 - ACOMPTES SUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU CCAS ET AU CENTRE SOCIOCULTUREL L'AGORA

Afin de garantir au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au Centre socioculturel l'Agora, subventionnés par la Commune, la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder au versement d'acomptes de subvention à ces organismes, et ce avant le vote du budget primitif qui entérinera les montants des subventions définitivement allouées pour l'année 2025.

Ce versement s'effectuera dans la limite de 50 % du montant alloué en 2024 au CCAS et au Centre socioculturel l'Agora.

Il est rappelé que ce versement d'acompte interviendra sur demande écrite.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour mettre en application les dispositions de cette délibération et à procéder, autant que de besoin, au versement d'acomptes de subvention au CCAS et au Centre socioculturel l'Agora s'ils en font la demande.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publiè le 03/12/2024

D: 069-216900969-20241129-DEL\_24\_096-DE

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérome BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 29 novembre 2024.

Le Maire,

Xavier ODO.

Le secrétaire de séance Amar MANSOURI.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024



ID: 069-216900969-20241129-DEL\_24\_096-DE



# Année 2025 Acomptes sur le versement des subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au Centre socioculturel l'Agora

BENEFICIAIRE	Subvention votée en 2024	Acompte 2025
Centre socioculturel l'Agora	559 000,00 €	279 500,00 €
CCAS de Grigny	240 000,00 €	120 000,00 €